

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

EUROCONTROL

- Décisions de la Commission élargie -

DÉCISION n° 152

relative à la modification du taux unitaire pour la zone tarifaire « Serbie / Monténégro / KFOR » à compter du 1^{er} septembre 2018

LA COMMISSION ÉLARGIE,

vu la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « EUROCONTROL » amendée à Bruxelles le 12 février 1981, et en particulier son article 5.2,

vu l'Accord multilatéral relatif aux redevances de route du 12 février 1981, et en particulier ses articles 3.2 (e) et 6.1 (a),

vu la décision n° 148 de la Commission élargie du 1^{er} décembre 2017 relative à la détermination des taux unitaires pour la période d'application commençant le 1^{er} janvier 2018,

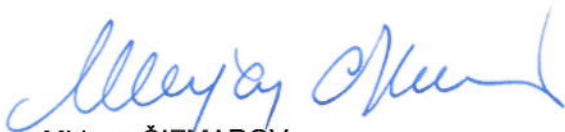
sur proposition du Comité élargi et du Conseil provisoire,

PREND LA DÉCISION SUIVANTE :

Article unique

Le taux unitaire pour la zone tarifaire « Serbie / Monténégro / KFOR » est fixé à **25,47 EUR** à compter du 1^{er} septembre 2018.

Fait à Bruxelles, le 21.09.2018



Mirjana ČIZMAROV
Présidente de la Commission